

DEPUTÉE DE LA 3e CIRCONSCRIPTION DE L'ISERE

CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE

CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE LA VILLE DE GRENOBLE







Le vendredi 1 Octobre 2021

Communiqué de presse

Courrier aux parents d'élèves : scandaleux et pitoyable

Les grèves se multiplient à la ville de Grenoble, et depuis 2014, les parents d'élèves le subissent régulièrement : périscolaire, cantine, les arrêts de service sont hélas réguliers. Force est de constater que le dialogue social à la ville de Grenoble patine.

Face à cela, comment réagissent alors les élus de la majorité d'Eric Piolle ? Se remettre en question ? Non.

Programmer des assises sur les conditions de travail à la ville ? Non.

La Majorité préfère envoyer un courrier aux parents d'élèves pour justifier les grèves. Ce courrier souligne en réalité son incompétence en rejetant sa responsabilité sur le dos des autres et par la même occasion, il colle une cible sur le dos de la députée que je suis. C'est scandaleux et pitoyable sur la forme comme sur le fond.

Sur la forme d'abord.

Dans son courrier adressé aux parents d'élèves en date du 30 septembre 2021, Madame Christine Garnier, Adjointe au Maire, en charge des Écoles, renvoie les conséquences des mouvements sociaux qui affectent le périscolaire de Grenoble à ma personne en relatant que l'application des 1607h « résulte d'une obligation légale et nationale, suite à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, dite loi « Chalas ». Que des manifestants scandent mon nom, c'est de bonne guerre, mais qu'une institution publique fasse du « name and shame » est inadmissible. Si j'ai toujours assumé et assume encore d'avoir rapporté cette loi, elle n'a jamais porté mon nom, c'est flatteur, mais hélas, ce n'est pas MA loi, mais celle du Gouvernement votée par la Majorité à l'Assemblée nationale.

Pour quoi me nommer donc ? Pour personnaliser la décision ? Pour me jeter en pâture, moi, mon équipe, ma famille, aux plus radicaux manifestants ? Les menaces permanentes que les députés reçoivent ne suffisent-elles pas ? Pour faire de la politique locale et taper sur son opposition sans que j'ai le droit d'y répondre ? Pour préparer la campagne législative qui arrive en juin 2022... ? Un peu tout cela à la fois ?

Le tout avec les moyens de la ville et la liste des parents d'élèves à laquelle je n'ai pas accès ? Absolument détestable sur la forme.

Sur le fond

Oui, dans certaines collectivités, l'application de la loi pose difficulté, mais elles ne sont pas nombreuses, car souvent, le dialogue a été engagé depuis plusieurs années et les équilibres trouvés avant même la date fixée par la loi.

De quoi parle t'on ? Que dit la loi ? Que les agents publics doivent travailler 35h par semaine comme tous les Français, soit 1607h par an. Voilà l'objet du litige. Je ne trouve pas cela scandaleux.

D'ailleurs, l'ensemble des employeurs publics a approuvé cette disposition, notamment l'association France Urbaine qu'affectionne particulièrement Eric Piolle.

C'était une préconisation de toutes les cours des comptes régionales de France, et notamment celle de notre région envers la ville de Grenoble depuis plus de 10 ans !! Oui, en 2014, lors de son élection, Eric Piolle savait déjà qu'il allait devoir s'occuper de ce sujet, mais il n'a strictement rien fait !

En effet, je rappelle que c'est bien sous le quinquennat du président de la République François Hollande qu'une première loi pour la mise en place des 1607h a été votée afin d'INCITER les employeurs publics à se mettre au diapason. Et c'est bien parce que ce texte n'était pas appliqué que nous avons fait adopter de nouvelles mesures OBLIGATOIRE en 2019.

Sa majorité a attendu le dernier moment et la force de la loi pour changer les choses. Résultats ? Un mauvais dialogue, une mauvaise négociation et tout s'embrase. Voilà la réalité!

La majorité tente donc de renverser les responsabilités, mais elle est seule responsable de la situation cauchemardesque des parents d'élèves. Rappelons-le : les parents d'élèves subissent les grèves pas seulement depuis 2021, année de mise en œuvre des 1607h, mais bien depuis 2014 ! Et dans cette période, il n'y a plus de bouc émissaire vers qui renvoyer la responsabilité...

Faites votre boulot, et assumez votre rôle et vos responsabilités autant que j'assume les miennes en tant que députée et opposante au conseil municipal! Je demande officiellement et publiquement, un droit de réponse que je pourrai communiquer à tous les parents d'élèves.

Issu de l'Appel à la grève de l'intersyndical du 05 octobre 2021 (daté du 29 septembre 2021) : « Rupture totale du dialogue social avec l'élu au personnel : L'élu au personnel de la Ville de Grenoble confond information et concertation. Les réunions se déroulent dans une ambiance délétère. Sa posture inadaptée et ses prises de position déplacées sont impropres à des échanges sereins et constructifs. Dans ces conditions, aucune avancée n'est et ne sera possible. STOP aux provocations et au manque de respect envers les organisations syndicales représentant l'ensemble des agent es de la Ville et du CCAS qu'il déconsidère et méprise. »